

# Revue de presse hebdo 012

DU VENDREDI, 29 JANVIER 2016

La semaine du 25 au 31 janvier 2016 a été marquée dans la presse au Togo par les échos du décret pris en Conseil des ministres pour déterminer les avantages et obligations du Chef de file de l'opposition ; la lettre de Jean Pierre Fabre au chef de l'Etat, lettre qui sonnerait comme un déclic pour les élections locales dans le cadre des réformes constitutionnelles et institutionnelles ; des éclaircies dans les revendications des étudiants de l'université de Lomé ; quatre candidats en lice pour un fauteuil à la FTF ; la taxe d'habitation annoncée par l'OTR qui fait grincer des dents ; et le nouveau report du délibéré du procès de Bodjona pour le 3 février.

Pour en parler, nous avons parcouru quelques journaux de la semaine.

## STATUT DE L'OPPOSITION : Décret pris en Conseil des ministres

*Un décret pris le 25 janvier dernier en Conseil des ministres détermine les avantages et obligations du Chef de file de l'opposition. Ce décret porte modalités d'application de la loi n°2013-015 du 13 juin 2013. Parmi les obligations, le chef de file de l'opposition doit participer aux manifestations publiques auxquelles il est invité. Un décret diversement apprécié.*

« Fabre et le dilemme d'une participation ou non aux manifestations publiques officielles », titre **Forum de la semaine** n°2052 du 26 janvier 2016. Reste à savoir, notifie le journal, si M. Fabre pourra se conformer à la lettre à ces obligations, dont l'une est la participation aux manifestations publiques officielles, sans risquer d'essayer les tirs groupés de ses camarades de l'opposition, « vu que par le passé, lui et ses lieutenants ont traité de tous les noms d'oiseau, tout opposant qui se présente à ces genres de manifestations. » « Le statut de chef de file de l'opposition en pratique, un piège à cons », indique **Tingo-Tingo** n°790 du 27 janvier 2016 qui imagine voir Jean Pierre Fabre, chef de file de l'opposition, pour affirmer son indépendance, trainera les pieds quand il s'agira de se rendre à une manifestation officielle et rechignera à se conformer à cette exigence. » « En tout cas, seul l'avenir situera sur les vraies intentions qui se cachent derrière ce décret qui vient d'être adopté », note **Le triangle des enjeux** n°346 du 27 janvier 2016 qui précise que Jean Pierre Fabre n'a jamais pris part aux manifestations publiques à caractère officielle notamment la présentation des vœux au chef de l'Etat, les fêtes officielles du Togo, la fête de l'indépendance aux côtés de Faure Gnassingbé. **Lettre de la Kozah** n°127 du 29 janvier 2016, qui se pose une question en titrant « La fin de la pagaille ? », espère qu'avec ce décret la discipline dans les rangs de l'opposition pourrait arriver.

« Jean Pierre Fabre confirmé dans son rôle de chef de file de l'opposition », s'exclame **La dépêche** n°806 du 27 janvier 2016 qui fait remarquer que « visiblement, Faure tente de

calmer le jeu politique dans le pays ». « Cette volonté marquée par Faure Gnassingbé est une ouverture pour l'apaisement sociale et le respect des valeurs citoyennes et républicaines », se réjouit **Le fondement juridique** n°01 du 27 janvier 2016 qui espère pour bientôt l'organisation des élections locales. « Jean Pierre Fabre, l'opposant le plus heureux », s'exclame **Chronique de la semaine** n°367 du 28 janvier 2016 qui, selon ses sources, attend impatientement le début d'application de ce décret pour « bien savourer ces avantages que lui confère le statut de l'opposition. » C'est un autre son de cloche qui résonne dans les colonnes de **Liberté** n°2120 du 28 janvier 2016 qui croit à « un cadeau empoisonné de Faure Gnassingbé à Jean-Pierre Fabre » ou encore à un « piège glissé dans le décret d'application » notamment la participation de Fabre à la célébration du 27 avril, anniversaire de la mort d'Eyadema les 5 février, fête de la libération économique les 24 janvier, cérémonie de présentation de vœux à Faure Gnassingbé, entre autres. « Oui aux avantages, non aux obligations », titre **Flambeau des démocrates** n°435 du 28 janvier 2016, rapportant les propos d'Eric Dupuy, chargé de communication de l'ANC. « On attend de voir comment Fabre et son parti vont s'y prendre pour arriver à leur fin », rappelle **Forum de la semaine** n°2054 du 28 janvier 2016. « C'est un guet-apens pour diviser davantage les forces démocratiques et semer une démobilisation générale afin de retarder la lutte pour l'alternance politique », soutient **Le correcteur** n°671 du 28 janvier 2016. « Fabre, un chef de file sans file ? », s'interroge **La symphonie** n°74 du 29 janvier 2016. Selon le journal, ce décret se présente au finish comme une épée dorée offerte par le pouvoir pour diviser davantage l'opposition. » Pour **L'union** n°884 du même jour « Fabre est entre la satisfaction et le désir de dissocier ses avantages et ses obligations. » « Cette disposition va encore consacrer les querelles de chapelle au niveau de l'opposition togolaise », regrette **Vision d'Afrique** n°43 du même jour.

### **REFORMES : la lettre de Jean Pierre Fabre, un déclic ?**

*Le 13 janvier Jean Pierre Fabre avait envoyé un courrier au chef de l'Etat pour lui rappeler l'obligation de la tenue des élections locales.*

Le courrier envoyé par Jean Pierre Fabre à Faure en vue d'engager des réformes institutionnelles et constitutionnelles n'aurait pas de chance d'aboutir, semble dire **Liberté** n°2117 du 25 janvier 2016 qui présage déjà d'un « courrier voué à l'échec comme les précédents. » Le journal fait référence au courrier sans suite adressé au chef de l'Etat en date du 12 novembre 2015 pour attirer son attention sur les failles du nouveau code de la presse adopté par les députés, et surtout de ne pas promulguer la loi. Pendant ce temps le courrier adressé à la présidente du Haut Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN), Mme Awa Nana, a eu une suite. « Jean-Pierre Fabre met à nouveau Faure Gnassingbé face à ses responsabilités et à ses fausses promesses », titre **Le correcteur** n°670 du 25 janvier 2016. Pour le journal, « Jean-Pierre Fabre s'est encore donné la peine de rappeler à Faure Gnassingbé que le sujet est toujours d'actualité. » La même publication insinue que le chef de l'Etat compte sur la commission de réflexion sur les réformes dirigée par Awa Nana à qui est confiée la question des réformes. « Ce qu'il faut savoir, écrit **Le combat du peuple** n°864 du 25 au 29 janvier 2016, c'est que le gouvernement, avant l'élection de la présidentielle d'avril 2015, avait mis en place une

commission de réflexion sur les réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles en toute sérénité et faire des propositions adéquates. » Pour le journal Jean Pierre Fabre aurait dû saisir Mme Nana pour l'inciter à faire diligence. Selon **Nouvel opinion** n°469 du 25 janvier 2016, « le chef de l'Etat en déclarant qu'il est important de donner corps à la commission sur les réformes est conscient de la décentralisation au Togo qui doit être désormais un passage nécessaire pour le développement. »

### **UNIVERSITE DE LOME : enfin des éclaircies dans les revendications des étudiants**

*Les étudiants réclamaient une solution à leurs problèmes de transport, de retraçage des artères, d'électrification du campus, de logement, de reprogrammation des Unités d'Enseignement, d'allocation et bourse, etc. Le 21 janvier dernier, des scènes de courses poursuites entre les forces de l'ordre et les étudiants du campus universitaire de Lomé ont été observées suite à des casses de matériels et saccages de locaux. Après ces manifestations des étudiants, il a été promis la mise en circulation dès cette semaine de dix (10) nouveaux bus par le truchement de la SOTRAL.*

« Le ministre Nicoué Broohm doit rendre le tablier, le Mouvement pour l'émancipation de l'étudiant togolais (MEET) exige la libération des 11 étudiants incarcérés », s'exclame **Le potentiel** n°175 du 26 janvier 2016. Après avoir fustigé le comportement des étudiants, **Le combat du peuple** n°864 du 25 au 29 janvier 2016 conseille à chaque camp de « poser la balle à terre afin de privilégier la voie du dialogue comme ce fut le cas en 2012. » C'est le même son de cloche que nous avons dans **Nouvelle Opinion** n°469 du 25 janvier 2016 qui titre « Au-delà de tout, privilégier la voie du dialogue ». Le journal pense que « nul n'a intérêt à voir cette situation pourrir. Seule la voie de la concertation et du dialogue peut prévaloir en ces circonstances. » Sous le titre « Manifestations des étudiants sur le campus de Lomé sur fond de fuite de responsabilité du gouvernement : Octave Nicoué Broohm, le pyromane qui attise les braises ardentes », **Le correcteur** n°670 du 25 janvier 2016 dénonce le fait que le ministre s'est permis d'empêcher l'exécution de dépenses estimées à 2 milliards au titre du budget 2015. Pour **La dépêche** n°806 du 27 janvier 2016, « le ministre Nicoué Broohm passe à côté de la plaque ». Et d'ajouter que « heureusement le chef de l'Etat s'est saisi du dossier pour sauver les étudiants des mains de ses collaborateurs égoïstes et vaniteux. » « Le dialogue doit être maintenu par tout moyen et l'usage de la force s'il le faut doit rester dans la proportion », suggère **Le fondement juridique** n°001 du 27 janvier 2016.

« Les étudiants grognent, le gouvernement corse l'addition », titre **Fraternité** n°190 du 27 janvier 2016. Selon **Forum de la semaine** n°2052 du 26 janvier 2016 le coût de bus et frais de scolarité connaîtront une augmentation. Le prix du transport passerait de 100F à 250F quant aux frais de scolarité, la mesure sera appliquée à partir des prochaines années. « Reste à savoir, écrit le journal, la réaction des étudiants si cette mesure venait à être en vigueur surtout quand on sait qu'il y a un accord signé entre les étudiants et les autorités. Lequel accord maintenait le paiement des Unités d'Enseignement à 250FCFA le crédit et le paiement des droits d'inscriptions à 6000FCFA. » Avec ces nouvelles mesures, pense **Liberté** n°2119 du 27 janvier 2016, « tout porte à croire que le gouvernement s'est désormais

inscrit dans une logique de rendre les conditions d'études dans les universités publiques du pays plus difficiles. » « Dans cette détermination, des jours mouvementés pourraient encore survenir si les autorités ne profitent de ce moment d'accalmie pour résoudre un tant soit peu, les problèmes soulevés par les étudiants », relève **Le triangle des enjeux** n°346 du 27 janvier 2016. **Forum de la semaine** n°2054 du 28 janvier 2016 rapporte que les neuf étudiants interpellés ont été relaxés dans le souci de ramener la quiétude et l'ordre au sein du campus.

### **FTF : Quatre candidats pour un fauteuil**

*Quatre listes sont en lice pour le fauteuil de la gestion du football togolais : Ensemble pour la reconstruction, La solution, Nouvel élan et Réveil du football togolais avec respectivement pour tête de liste Wona Germain, Dobou Gerson, Akpovi Guy, et Olufade Adekanmi. Les élections sont prévues le 13 février et l'on craint déjà des manœuvres dans l'ombre.*

« Quatre listes en course pour le fauteuil de Kegué », titre **Le correcteur** n°670 du 25 janvier 2016 qui présente la liste des différents groupes. « Qui du Col. Akpovi, Olufadé, Wona ou Dobou sera porté à la tête de la FTF au soir du 13 février prochain ? », s'interroge **Nouvelle Opinion** n°469 du 25 janvier 2016. Analysant les chances de chaque candidat, l'hebdomadaire souhaite seulement « que le bon sens et la clarté prévalent au soir du 13 février, date prévue pour cette élection, et que la bonne graine sorte de la moisson. » **Liberté** n°2117 du 25 janvier 2016 craint des « manœuvres pour imposer Akpovi, le vrai faux candidat de Faure Gnassingbé ». Selon les informations du quotidien, « d'intenses pressions ont été exercées sur les groupes de Wona Germain et Gerson Dobou afin qu'ils s'éclipsent au profit de la fameuse 'liste consensuelle' qui aurait dû être la seule en course. » « Ça démarre très mal, intimidation, injonctions, pressions de ralliement d'un candidat imposé », s'exclame **Courrier de la République** n°420 du 25 janvier 2016. Pourquoi autant d'engouement ? « A part l'honneur, il y a le bien-être financier qui suit », écrit le journal. « Au vu de la nature des tractations en cours des conciliabules intéressés, des manœuvres sordides, des alliances contre nature, des pressions tous azimuts, du recours aux espèces sonnantes et trébuchantes, certains milieux gagent que la sortie de la crise décennale qui plombe le football togolais risque d'être hypothéquée voire problématique », pense **L'alternative** n°492 du 26 janvier 2016. « Le congrès électif du 13 février prochain décidera de celui qui présidera les destinées du football togolais et de le sortir de sa longue léthargie », indique **L'union** n°883 du 26 janvier 2016. **Le potentiel** n°175 du 26 janvier 2016 relève pour sa part l'absence dans la course à la présidence de la FTF des anciens présidents à savoir le colonel Rock Gnassingbé, Tata Avlessi Adaglo et Gabriel Améyi. « Des personnalités de renom dans les rouages du football togolais à l'instar du Colonel Rock Gnassingbé, de Tata Avlessi, de Winny Dogbatsè, de Tino Adjeté et Hervé Piza... Tout a semblé à une consigne venue de quelque part qui fait comprendre que tous ceux qui, de loin ou de près, avaient causé du tort au football togolais depuis après sa participation au mondial 'Allemagne 2006' sont coupables de quelque chose et doivent être balayés et quiconque aurait enfreint à cette consigne en paierait les frais », note **Le triangle des enjeux** n°346 du 27 janvier 2016. **Tingo Tingo** n°790 du même jour ne partage pas cet avis. Selon l'hebdomadaire, il s'agit d'un geste de fair-play pour sauver le

football togolais que certains qualifient de pression. Tout semble bien parti pour un scrutin de tous les suspens », s'exclame **Fraternité** n°190 du 27 janvier 2016. « Un choix judicieux s'impose aux délégués qui auront la lourde mission de voter le 13 février prochain pour une nouvelle aventure à la tête de la FTF », conseille **La dépêche** n°806 du 27 janvier 2016. « Il ne faut pas non plus négliger la force du consensus qui pourra créer la surprise », rappelle **Flambeau des démocrates** n°435 du 28 janvier 2016. « Une venture qui mettra définitivement fin aux problèmes qu'a connus notre football pendant plus d'une décennie », indique à son tour **Le perroquet** n°319 du 28 janvier 2016. « Le football togolais doit renaître de ses cendres et cela passe par le choix d'un président rigoureux, travailleur, qui donne la voix », suggère **Chronique de la semaine** n°367 du 28 janvier 2016. « Il est temps que les uns et les autres mettent de côté leur égo pour privilégier l'intérêt supérieur du football », conseille pour sa part **Lettre de la Kozah** n°127 du 29 janvier 2016.

### **OTR : la taxe d'habitation annoncée fait grincer des dents**

*Les Togolais seront désormais assujettis à la taxe d'habitation payable chaque année. Une trouvaille de l'OTR qui fait grincer des dents.*

**Golfe info** n°1069 du 25 janvier 2016 donne les détails contenus dans un communiqué de l'OTR. Les concessions payeront 4000FCFA par ménage, les appartements à une pièce ou studios sont à 2000FCFA, les appartements à 3 pièces et plus sont à 9000FCFA, les villas ou concessions individuelles à 30000FCFA, les étages à deux niveaux à 75000FCFA, les étages à plus de deux niveaux et les étages sur superficie supérieure de 600 mètres carrés sont à 100 000FCFA. Selon la superficie occupée. « Sur sa page Facebook, écrit **Courrier de la République** n°420 du 25 janvier 2016, article repris par **Le potentiel** n°175 du 26 janvier 2016, Gerry Taama trouve que c'est une aberration que de voir l'OTR instituer cette taxe qui, selon lui, relève plutôt des prérogatives des mairies. » **Liberté** n°2118 du 26 janvier 2016 a approché des Togolais qui se sont prononcés sur la taxe d'habitation : « c'est une mesure impopulaire, une difficulté de plus » ; « c'est de la blague, une très mauvaise blague. » « L'OTR doit revoir sa copie et calmer la tempête », suggère **Le triangle des enjeux** n°346 du 27 janvier 2016.

Des journaux se posent des questions. « Qui dicte à l'OTR ces décisions en cascade ? Où va une partie de l'argent de l'OTR ? Question légitime quand on sait que jusqu'ici l'OTR n'a pas de conseil d'administration. Qui contrôle alors l'OTR dans sa gestion ? Question pour un champion », s'exclame **La dépêche** n°806 du 27 janvier 2016. « Est-ce qu'il faut toujours faire confiance au gouvernement et à l'OTR qui semble plutôt enfoncer le pays dans le chaos ? Serait-il mieux d'accepter souffrir aujourd'hui et permettre à une future génération de trouver le bonheur ? Toutes ces questions restent sans réponses », lit-on dans **Le perroquet** n°319 du 28 janvier 2016. Aux dernières nouvelles, **Liberté** n°2121 du 29 janvier 2016 notifie que les transitaires non agréés sont toujours interdits d'accès aux bureaux de l'OTR contrairement aux informations qui circulent sur les réseaux sociaux.

### **BODJONA : nouveau report du délibéré pour le 3 février**

***La Chambre d'Accusation de la Cour d'Appel n'a pas pu fixer Pascal Bodjona sur son sort après quinze mois passés en prison à Tsévié pour escroquerie internationale. Le délibéré était attendu le 27 janvier. Nouveau report pour le 3 février.***

« Affaire d'escroquerie 'internationale' : les juges Gamatho et Soumdina vont-ils encore garder Pascal Bodjona en prison ? », se demande **Le triangle des enjeux** n°346 dans sa livraison du 27 janvier 2016. « On attend de voir, écrit le journal, si les tortionnaires du droit vont continuer d'exceller dans la maladresse ou seront épinglés par la honte pour libérer le ministre, l'homme à tout faire de Faure Gnassingbé en 2005. » Déception des journaux privés à l'heure du délibéré renvoyé sur le 3 février prochain. « Le délibéré à nouveau renvoyé », titre **Forum de la semaine** n°2054, « L'ancien ministre encaisse un nouveau report punitif », renchérit pour sa part **Flambeau des démocrates** n°435 du 28 janvier 2016. **Liberté** N°2121 du 29 janvier 2016 rappelle dans ses colonnes le rendez-vous difficile qui attend l'Etat togolais le 10 février prochain à Abuja pour répondre devant la Cour de Justice de la CEDEAO qui va à nouveau se prononcer sur l'affaire l'opposant à Pascal Bodjona. **L'alternative** n°493 du même jour traite le même sujet sous le titre « Le Togo re-convoqué à la Cour de la CEDEAO le 10 février prochain. »

Voilà pour l'essentiel et bonne réception, car ainsi va la presse togolaise qui vous invite à méditer ce proverbe burundais : **“ Les vaches se lèchent parce qu'elles se connaissent. ”**

Lomé, le 29 janvier 2016

**L'expert national**

**Amévi DABLA**